



PROJET ASSOCIATIF



ACCUEIL



AVANTAGE
NOUVEAU
DE
CERCLE
THÉRISE
A DE
P ET
LEOPOLD
SALLE D'ACTIVITE

ANTOINE DE
PIERRE
D'ART

ANTOINE DE
PIERRE
D'ART



LE MOT DU PRÉSIDENT

Ce document est le résultat d'une longue maturation et l'aboutissement d'un travail de réflexion mené en commun par l'ensemble des adhérents qui ont bien voulu s'impliquer dans une démarche de construction collective.

Il définit une identité et répond à la question : « Qui sommes nous ? » en posant les principes, fondements de notre maison, en affirmant les valeurs qui nous animent.

Il indique ce que nous faisons et comment nous le faisons en interrogeant également le sens de notre action.

Il propose l'implication du plus grand nombre en affirmant la primauté de l'échange et du partage, en favorisant l'exercice de la vie démocratique.

Ce document est un outil de référence. Chacun pourra s'y reporter, adhérents ou partenaires institutionnels et vérifier au cours de sa lecture ce qu'est la MJC du Laü, le modèle de son fonctionnement, le sens des actions qu'elle conduit.

« Le projet associatif » tel que vous le découvrez ici marque une étape. Il n'est pas une fin en soi mais incite au contraire à ce que soit poursuivi au fil des ans l'engagement de tous les adhérents au sein de notre maison. Comme tout organisme vivant, la MJC doit se nourrir de la réflexion collective et se réinventer au fil des ans afin de répondre le mieux qu'elle peut aux difficultés du temps présent. Dans une société qui, au jour le jour, voit se déliter le lien social, où les règles même du civisme le plus élémentaire sont mises à mal, notre maison se doit de faire vivre l'esprit d'ouverture et de solidarité nécessaires au « vivre ensemble ». A cette fin, elle doit poursuivre, sans repos, l'effort de réflexion initié il y a quelques mois et interroger sans relâche le sens de son action. C'est à cet effort que nous sommes tous engagés.

Bonne lecture à tous.

Pierre LAVAL

PRÉAMBULE

Équipement socioculturel majeur de l'agglomération paloise, la MJC du Laü fait vivre son projet associatif depuis le milieu des années 1960. Cette longévité s'explique en grande partie par sa capacité à faire se rencontrer, sur la durée l'engagement de ses militants associatifs, les "besoins" générés par la réalité socio-urbaine des "territoires" sur lesquels elle intervient et les attentes des institutions publiques qui la financent.

Le Laü demeure un collectif complexe regroupant des entités hétérogènes. Cette caractéristique demande que soient entretenues des dynamiques qui nourrissent la cohésion du «système». Pour plusieurs raisons, l'engagement de la structure dans la formalisation d'un projet associatif répond à cette préoccupation.

Ce qui guide en premier lieu cette démarche est d'aboutir à un document qui fasse référence pour les différentes entités qui composent la MJC. Cela doit permettre d'enrichir et de réinterroger le sens porté par chacune d'entre elles. L'intérêt est aussi de disposer d'un outil de communication institutionnel à même de répondre aux évolutions des attentes des financeurs, celles-ci étant marquées par des transformations progressives des référentiels d'action publique.

En second lieu nous estimons comme tout aussi important l'intérêt de rassembler autour de la démarche un maximum d'acteurs qui composent notre maison. Les espaces d'échange ainsi créés participent à la cohésion et à l'intégration du collectif. Ce qui se produit sur le chemin est à notre sens tout aussi important que le résultat lui-même. Cela alimente en effet le sentiment de chacun d'être acteur d'une histoire commune.

La démarche d'élaboration du projet a été validée par le conseil d'administration du 19 septembre 2018. Comme nous l'avons dit, le choix de cette instance a été de donner une dimension participative au travail. Sans entrer dans les détails, nous pouvons souligner que ce dernier s'est déroulé en 3 phases :

- une phase exploratoire (composée d'entretiens, de lectures des archives et d'éclairages théoriques). Elle a permis de préciser ce vers quoi nous tendions et le chemin que nous allions prendre pour y parvenir.
- une phase de consultation et de co-construction (12 réunions thématiques, comptes rendus, synthèses...). Elle a permis de mobiliser des acteurs autour de la démarche, de recueillir leur représentation du système MJC et de penser collectivement les évolutions possibles.
- une phase de formalisation et de validation.

Ce document est donc un outil de présentation du projet de la structure dans sa complexité. Il cherche à l'explicitier de manière relativement exhaustive tout en limitant le risque de perdre le lecteur dans une lourdeur didactique. Il laisse par ailleurs la place à la conception de documents complémentaires permettant des déclinaisons plus approfondies et/ou plus contextualisées de l'action.

Après avoir présenté des éléments de contexte généraux, nous nous attarderons un moment sur une modélisation de l'intervention pour préciser enfin des éléments d'organisation qui nous semblent importants de mettre en valeur.



LE LAÜ



LE LAÜ

.....

PROJET ASSOCIATIF



ACCUEIL



AVANTAGE
NOUVEAU
DE
CERCLE
THÉRIE
A DE
P ET
LEP
SALLE

ANTOINE DE
PIERRE
D'ART

ANTOINE DE
PIERRE
D'ART

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LA M.J.C. DU LAÛ : UN PROJET INSCRIT DANS LE TEMPS



DE LA MJC FOUCHET DUFAU A LA M.J.C. M.P.T. DU LAÛ

En 1963 un « éducateur de rue » est mis en poste à Pau pour répondre aux problèmes de délinquance dont souffrent les quartiers Camors et de l'Ousse des Bois. A cette époque cette action participe à l'action sociale préventive du Service Départemental de la Protection Sociale de l'Enfance. Portée dans un premier temps par l'association «*Famille et Loisirs*», cette intervention s'ancre finalement sur le quartier Fouchet-Dufau à travers la création d'une nouvelle entité associative. Le modèle MJC, type de structure en plein essor à l'époque, apparaît comme l'outil le plus adapté pour porter cette mission. C'est ainsi que naît en 1965 la MJC Fouchet-Dufau. A travers elle, un ensemble d'activités socioculturelles est développé au fil du temps, alimentant et complétant l'intervention éducative initialement orientée vers les jeunes. Cette évolution progressive bénéficie alors d'un renforcement constant du soutien du Département[1] et de la municipalité de Pau.

Au début des années 80, frappée d'alignement dans le cadre de l'aménagement des voies d'accès à l'autoroute, la MJC Fouchet-Dufau est «rasée» et reconstruite dans un autre secteur en développement. Elle devient la M.J.C. M.P.T.[2] du LaÛ. Elle se retrouve ainsi décentrée par rapport au territoire sur lequel elle avait construit son intervention pendant plus de vingt ans. La structure est alors dans la situation de gérer de nouveaux bâtiments

dotés d'un fort potentiel d'accueil, tout en devant reconstruire une action éducative privée de son ancrage territorial (et donc d'une partie de sa légitimité).

Très vite la MJC développe des savoir-faire en terme de gestion des espaces mutualisés et des services conjoints. L'explosion du nombre d'adhérents participe à centrer son attention sur cet aspect de son action. Elle accueille alors un grand nombre de propositions d'activités socioculturelles autour de valeurs fortes affichées de soutien à l'engagement associatif et de valorisation du bénévolat. L'organisation est donc ainsi pensée pour soutenir et accompagner les initiatives qui se présentent à la structure.

Dans le même temps, son activité éducative historique se retrouve quelque peu affaiblie même si les moyens ne sont pas remis en question. Après le développement peu fructueux d'actions en partenariat avec le collège ZEP voisin[3], la structure va devoir progressivement reconstruire une forme d'intervention autour de l'arrivée de jeunes issus des quartiers environnants, dont ceux nombreux de la cité de l'Ousse des Bois. Largement influencée par le développement de la «politique de la ville» et d'un nouveau paradigme en terme de prise en charge de la jeunesse, la MJC, comme c'est le cas un peu partout en France à l'époque, se tourne vers l'accompagnement social des jeunes en complément des propositions «classiques» qui sont faites en terme de loisirs.

Après un temps d'ajustement nécessaire, la structure stabilise son intervention autour de la cohabitation d'une offre d'activités socioculturelles pour tous et de celle spécifiquement dédiée à un public "jeunes" qui n'entre pas spontanément dans le coté structuré de cette offre pourtant très étoffée.

Le soutien de la municipalité reste particulièrement fort, celle-ci mettant notamment du personnel à disposition pour faire face aux besoins générés par la gestion de cet équipement de nouvelle envergure. De même les

financements du Conseil Général sont reconduits.

Au milieu des années 2000 cette collectivité s'engage dans un travail de restructuration. Renforcée par la Révision Générale des Politiques Publiques, cette dynamique s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses et de «recherche d'efficacité» de l'action publique.

Alors que jusqu'à présent les conventionnements étaient reconduits de manière tacite, la collectivité territoriale impose un travail de clarification de l'utilisation des dotations qui sont allouées aux associations. Dans le champ de la «prévention collective»[4], une démarche collaborative associant l'ensemble des structures est menée pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux actions et pour se doter d'outils d'évaluation. Même si cela se fait d'une façon moins abrupte et de manière un peu décalée dans le temps, les modes de relation avec la municipalité vont évoluer eux aussi dans le même sens.

Le LaÛ est alors contraint à son tour à entrer dans une phase de restructuration de son projet. Le nécessaire travail de formalisation demandé par les financeurs amène la structure à interroger le sens de son action, lui permettant du coup d'aller au delà de l'adaptation intuitive dont elle usait jusqu'alors. Dans la continuité de cette transformation initiée, avec l'arrivée au début des années 2010 de contraintes budgétaires, la MJC s'est trouvée dans la situation de devoir faire des choix, lui demandant une remise en question plus profonde de son modèle.

Elle est actuellement sur l'aboutissement d'une démarche allant de ce sens, celle-ci étant passée par une refonte de ses statuts et se poursuivant par une réécriture de ses différents niveaux de projet comme celui que nous présentons dans le présent document.

LES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE, UNE IDENTITE FORTE DE SENS

Nées à la Libération, les Maisons des Jeunes et de la Culture sont des équipements socioculturels qui ont été investis d'une mission d'Education Populaire. Bien que familier pour beaucoup, leur sigle (MJC) renvoie à une réalité relativement vague. En effet, les Maisons demeurent des entités singulières portant des actions variées qui ont par ailleurs largement évolué au cours de l'histoire. De par la nature des activités qu'elles développent, elles « *semblent relever d'un entre-deux, n'appartenant ni aux institutions véritablement sociales comme les centres sociaux, ni aux institutions culturelles au sens où l'entend le ministère de la Culture, c'est à dire privilégiant la dimension artistique.* » [5]

Jusqu'à la fin des années 60 les MJC sont de véritables maisons des jeunes, ce qui oriente fortement le contenu de leurs pratiques éducatives et culturelles. Actualisant les missions des patronages laïcs et catholiques dont elles sont les héritières, elles proclament complémentarité et indépendance vis-à-vis de l'école. Elles s'inscrivent dans le courant des « loisirs culturels » et visent à permettre que ces derniers soient accessibles au peuple, tout en rendant les personnes actrices par leur adhésion à un modèle participatif et associatif. La dimension éducative prime quelle que soit la nature des activités, les finalités restant centrées autour des questions de sociabilité, d'expression et de reconnaissance.

Même si dans certains quartiers populaires la présence des jeunes reste majoritaire, les années 70 marquent un tournant avec l'apparition d'une fréquentation grandissante des adultes, poussant parfois les structures à se rebaptiser MJC-Maisons Pour Tous. Ce « nouveau » public amène l'ouverture à une orientation "contestataire" et à un développement exponentiel de l'offre d'activités.

Aussi malgré les tensions historiques entre « Culture » et « socioculturel », les MJC de par la logique de « démocratie culturelle » qui les anime à cette période, ont largement contribué à une diffusion de proximité et à l'émergence de dynamiques artistiques variées.

Sur la période 1980-2000 les MJC voient leur champ d'intervention se rétrécir. Elles se trouvent prises entre une montée en légitimité des centres sociaux (par la capacité de ces derniers à accompagner les publics précarisés) et le développement d'équipements culturels plus en phase avec les exigences artistiques contemporaines. Par ailleurs, le début des années 80 marque l'avènement d'un changement de paradigme en matière de jeunesse. Encouragées par le rapport Schwartz qui met l'accent sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les maisons se tournent vers l'accompagnement social refusant cependant de réduire ce dernier à la seule logique d'adaptation au marché de l'emploi.

A partir des années 2000, il semblerait que se réactualise la question de l'Education Populaire. Si la tendance dépasse les simples MJC, ces dernières sont toutefois en première ligne. Dépassant la seule dimension culturelle, cette démarche réinterroge les projets dans leur dimension politique.

L'EDUCATION POPULAIRE COMME FILIATION

Comme beaucoup de structures se réclamant de l'Education Populaire, les MJC posent un principe d'action selon lequel les activités mises en place permettent l'émancipation des individus par leur développement personnel et par leur implication dans une démarche collective qui facilite la rencontre, le lien social et l'engagement. Dans ses statuts la MJC du Laü affirme adhérer « *sans réserve aux valeurs de l'Education Populaire... en participant à un projet de société en accord avec son objet* » [6].

Une définition incertaine

Il est pourtant souvent reproché à ces mêmes structures d'être devenues de simples acteurs de l'animation socioculturelle, laissant de côté la dimension politique du courant dont elles se réclament, pour privilégier celle de l'offre d'activités. Faisant référence à un passé glorieux et mythifié, l'utilisation du terme «Education Populaire» se heurte rapidement à la difficulté d'en donner une définition précise. Des travaux universitaires récents ont mis en avant la complexité de la tâche et la nécessité de combiner des approches différentes (historique, sociologique et en sciences politiques)[7]. On retrouve ce constat général dans le contenu des échanges qui ont eu lieu lors de l'écriture de ce document: si la notion d'Education Populaire renvoie quasi unanimement à une vision «humaniste» de la société, elle apparaît assez clairement sous des perceptions assez différentes selon les acteurs qui la qualifient.

Pour notre part il semble surtout important de souligner l'influence de cette filiation sur nos pratiques actuelles. Pour cela nous nous contenterons de dire qu'il y a dans «Education Populaire» deux termes qui combinés l'un à l'autre revêtent un sens particulier :

- Tout d'abord l'utilisation du terme «Education» affirme que celle-ci ne se limite pas au temps de l'école ou de la formation professionnelle. Les mouvements d'Education Populaire réaffirment la place historique particulière qu'ils occupent autour des loisirs éducatifs complémentaires au champ scolaire et à la formation continue. Les savoirs visés sont «civiques», «politiques» et «culturels». Ce parti-pris est affirmé de manière assez explicite dans l'objet de la MJC du LaÛ défini dans ses statuts : «*La M.J.C.-M.P.T. du LaÛ ouverte à tous, offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à*

devenir les citoyen(ne)s actifs(ves) et responsables d'une communauté vivante.»[8] Ainsi les pratiques participent à l'émancipation et l'épanouissement des personnes par le développement individuel lié aux apprentissages d'une part, et par l'intégration des personnes dans des espaces de rencontre et d'échange générateur de lien social d'autre part,

- La notion de « Populaire » doit être entendue de deux manières[9] : comme une référence au "peuple": en tant que public qu'elle vise et par la volonté d'impliquer les individus concernés dans les processus pédagogiques et éducatifs. Le peuple comme public «visé» correspond à l'ensemble de la population dans sa diversité[10]. On retrouve cet élément dans les discours des différents acteurs qui façonnent et animent la MJC au quotidien. Les différents groupes d'échange ont fait apparaître explicitement leur volonté d'inclusion[11] quelque soit le niveau de pratique (amateur ou professionnel) ou les caractéristiques personnelles des individus (origine sociale, âge, spécificités culturelles...). Un accent particulier est pointé sur le fait que les difficultés financières ne doivent pas être un frein à la pratique des activités. La dimension «populaire» des processus éducatifs quant à elle, se donne à voir comme objectif à atteindre grâce à la mise en œuvre de « *pédagogies actives mobilisant les capacités et compétences du sujet apprenant et le plaçant en position d'acteur... Une large place est faite à l'expérience, au collectif et à la mobilisation des ressources de l'environnement du sujet... : écoute des besoins, projet, apprentissage en faisant, éducation par les pairs...* »[12].
-

Un postulat fort de sens

Chaque individu peut être acteur de sa propre vie et contribuer activement à celle de la cité. Comme il est spécifié dans l'extrait des statuts cités plus hauts, la M.J.C. prépare les individus à "devenir les citoyen(ne)s actifs(ves) et responsables d'une communauté vivante." Cette affirmation est un paradigme central de l'action de la MJC, qui a toujours adopté une posture d'accompagnement vis à vis des initiatives qui se présentent à elle, et ce dans toute leur diversité.

Des pratiques nourries d'Aller-Retour entre réflexion et action

Etroitement lié à cet héritage d'Education Populaire, ce parti-pris se décline à différents niveaux :

- en interne d'abord, à travers des modes de travail qui permettent de vérifier l'adéquation entre une action intuitivement construite ou reconduite d'une année sur l'autre, et le sens général porté par le projet.
- d'un point de vue plus global ensuite, la dimension politique revendiquée s'appuyant sur la nécessaire conviction qu'il nous faut accompagner les citoyens à la compréhension du monde qui les entoure.

Agrément "Jeunesse et Education Populaire"

La MJC est agréée en tant qu'association Jeunesse et Education Populaire. A travers cela, l'Etat reconnaît comme partenaire particulier et privilégié les associations qu'il souhaite aider et qui s'engagent à respecter un certain nombre de critères. C'est un label qui reconnaît la valeur éducative de l'association.

L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF COMME MODELE DE PARTICIPATION CITOYENNE

La gestion associative n'est pas un mode de gestion parmi d'autres. Elle se démarque par ses singularités qui font sa richesse. A ce titre elle doit être valorisée dans sa dimension institutionnelle et faire valoir la particularité et l'intérêt de ses processus délibératifs.

Par définition une association est un rassemblement d'individus qui dépassent leur intérêt individuel pour construire un projet collectif. A l'échelle de la MJC, on retrouve ce principe à différents niveaux. Dans le discours des acteurs, c'est la capacité à mettre de côté des intérêts particuliers propres aux activités, au profit de l'intérêt global de la structure qui apparaît comme un enjeu central.

Le monde associatif est un acteur de la construction de l'intérêt général

Au delà du mode de gestion qu'il offre, le modèle associatif nous paraît être porteur de sens dans la vie publique pour 2 raisons principales[13]:

- De par sa dimension sociale d'une part, ce "faire ensemble" induit par le fonctionnement associatif, fait tout aussi partie du but que son objet même. En effet quel que soit cet objet, le rassemblement d'individus, la pratique d'activités communes, ou le développement d'actions de solidarité, produisent une forme de maillage social. Même modestement, cela promeut ainsi une réponse au repli sur soi. Cette mise en avant de «ce qui est collectif» est particulièrement présente dans les discours des acteurs de la MJC, valorisée comme contre-modèle d'une société qualifiée d'individualiste (s'exprimant notamment dans le comportement des personnes qui viennent «consommer une activité»). Rassembler les gens peut même apparaître comme une fin en soi, l'activité devenant un prétexte au lien social. On peut ainsi facilement

affirmer que l'engagement associatif participe à l'intégration de la Société, à travers cette culture du collectif et par extension de la chose publique.

- De par sa dimension politique d'autre part, le modèle associatif tend à influencer la construction de l'intérêt général par la spécificité qui est la sienne. L'esprit même du modèle associatif valorise des fonctionnements délibératifs devant permettre de faire émerger un intérêt général propre au collectif concerné. Ce type de gouvernance se distingue des modes d'organisation pour lesquels les pouvoirs sont davantage concentrés. Au delà donc de ce que cela produit en terme de lien social, ce modèle affirme ainsi la nécessité de placer la participation et la vie démocratique (aussi lourde soit elle) au coeur des modes de gestion.

Par ailleurs la liberté d'association contribue à ne pas laisser aux pouvoirs publics le monopole de la représentation collective et de l'action politique.

Ceci ne signifie bien évidemment pas une opposition à ces modes de production de l'intérêt général. Au contraire même, par nature l'action publique est ainsi faite qu'elle crée, dans sa propre construction, des espaces où peuvent s'exprimer des corps intermédiaires. Les associations, représentant un collectif et disposant d'une forme d'expertise sur certains enjeux de société, peuvent légitimement revendiquer leur participation à la construction de la chose publique.

« Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là. Parmi les lois qui régissent les sociétés humaines, il y en a une qui semble plus précise et plus claire que toutes les autres. Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne dans le même rapport que l'égalité des conditions s'accroît ».

Alexis de Tocqueville

[1] Le terme « département » fait ici référence d'abord au service déconcentré de la protection de l'Enfance pour une première période précédant les lois de décentralisation, et à la collectivité territoriale ensuite.

[2] M.J.C. M.P.T. : Maison des Jeunes et de la Culture - Maison Pour Tous

[3] A l'époque le Lycée Professionnel Honoré Baradat était le collège Paul Jean Toulet.

[4] Terme utilisé pour nommer la mission de prévention confiée par le département aux MJC et Centres sociaux pour l'accompagnement des jeunes

[5] Laurent BESSE « L'action des Maisons des Jeunes et de la Culture » / Caisse nationale d'allocations familiales / Informations sociales ; 2015/4 n°190 / pages 26 à 35.

[6] Article 1-3 des statuts

[7] Laurent Besse et al. « L'éducation populaire », Savoirs 2016/3 (N°42), p. 11-49. DOI 10.3917/savo.042.0011

[8] Article 1-2 des statuts de la MJC du Laû

[9] Christian MAUREL, « Que veut dire faire de la politique pour l'éducation populaire ? » / la ligue de l'enseignement

[10] L'article des statuts cité ci-dessus insiste bien sur le fait que la MJC est « ouverte à tous... aux jeunes comme au adultes ». Comme nous l'avons vu plus haut, la « prise en charge » historique de la jeunesse a en effet au fil du temps laissé une place à l'éducation tout au long de la vie et donc au développement d'un champ d'activités en direction des adultes.

[11] Un dispositif d'accompagnement de publics spécifiques vers l'offre d'activités est en cours de construction avec des structures sociales et médico-sociales concernées par des logiques d'inclusion.

[12] Jean-Claude Richez, « Education populaire : entre héritage et renouvellement » : INJEP, Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse

[13] « La gestion des associations » / Julien Bernet, Philippe Eynaud, Olivier Maurel, Corinne Vercher-Chaptal / éditions Erès



LA MODÉLISATION DE L'INTERVENTION

UN PROJET À PLUSIEURS DIMENSIONS

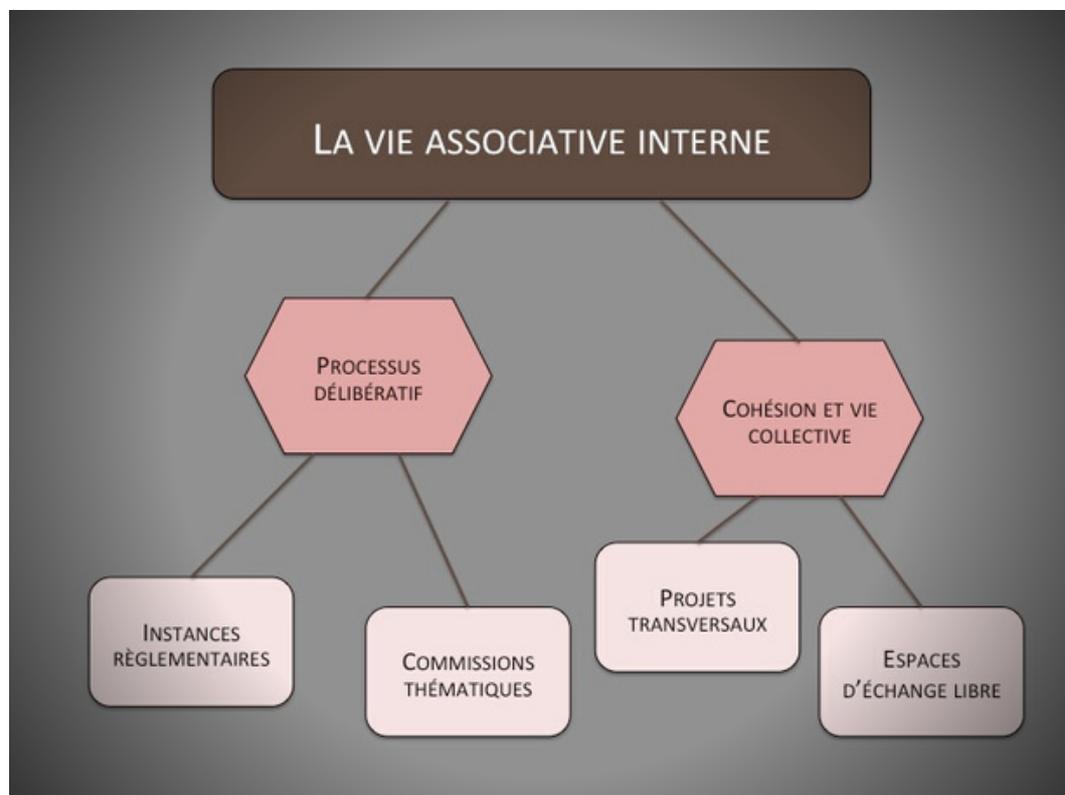
La variété des activités que l'on trouve à la MJC du LaÛ exige de modéliser notre intervention pour en saisir les différentes logiques et la manière dont elles s'articulent entre elles. Son projet global est construit autour de **quatre piliers** :

- Le premier concerne l'**offre d'un ensemble d'activités socioculturelles pour tous**.
- Le second, dans le prolongement du premier, positionne la structure dans une logique de **soutien à la vie associative et à l'engagement**.
- Le troisième articule un ensemble d'**actions spécifiques en direction de la jeunesse**, organisé sous une même entité que nous appellerons Pôle Animation Jeunesse.
- Le quatrième fait vivre des **espaces de réflexion et de formation citoyennes** permettant et promouvant des formes d'engagement. De ce pilier émerge des actions et des projets transversaux.

Ces quatre piliers soutiennent une **vie associative interne**, pensée comme la véritable colonne vertébrale du projet et dont la spécificité reste la délibération collective et la construction d'un bien commun.



UNE VIE ASSOCIATIVE INTERNE COLONNE VERTÉBRALE DU PROJET



LA VIE ASSOCIATIVE INTERNE

« Faire vivre la vie démocratique et délibérative interne »

- Assurer la bonne marche des instances réglementaires
- Construire et faire vivre des espaces d'échanges complémentaires qui alimentent les délibérations
- Créer des dynamiques collectives et des espaces de rencontre qui facilitent la cohésion du « collectif » MJC

This section contains a dark rounded rectangle at the top with the title 'LA VIE ASSOCIATIVE INTERNE'. Below it is a larger dark rounded rectangle containing the quote '« Faire vivre la vie démocratique et délibérative interne »'. At the bottom, there are three dark rounded rectangles, each containing a bullet point that lists a key objective of internal associative life.

FAIRE VIVRE LA VIE DEMOCRATIQUE ET DELIBERATIVE INTERNE

Comme toutes les structures dont les interventions sont inscrites dans des politiques publiques, la MJC est amenée à devoir faire la preuve de sa bonne gestion. Face à cette "invitation" qui est faite au monde associatif à monter en compétences en s'appropriant des outils issus du secteur de l'entreprise, la tentation pourrait être d'adopter une posture défensive ou réfractaire.

Pour notre part nous choisissons de prendre en compte les attentes qui motivent cette demande de "professionnalisation" tout en défendant un mode de gestion qui nous est spécifique, et sur lequel se fonde notre identité. Sans entrer dans les détails, nous pouvons dire que cette "spécificité" se caractérise par le fait d'être marquée par le système de délibération. Pour que cette particularité affichée ne soit pas qu'incantatoire, il nous semble impératif de structurer notre action pour "*Faire vivre la vie démocratique et délibérative interne*".

DES CONSTATS IMPORTANTS

Il nous paraît important de ne pas omettre deux constats majeurs remontés des groupes de travail:

- le risque de repli sur des intérêts particuliers au détriment de ceux de la MJC prise dans sa globalité
- le manque d'attractivité des instances réglementaires de délibération et la faible participation qui en découle

Le risque de repli sur des intérêts particuliers

Les groupes de travail ont fait état d'une tendance d'une partie des entités qui composent le collectif MJC au repli sur des intérêts particuliers, créant une forme de cloisonnement

entre les activités. S'il paraît tout à fait normal que chacun soit engagé sur son atelier propre, un point de vigilance semble devoir être porté sur des fonctionnements qui pourraient ignorer la nécessité d'investir à minima le collectif dans son ensemble.

Le manque d'attractivité des instances réglementaires de délibération

Comme pour beaucoup d'associations, les instances réglementaires de délibération "classiques" n'intéressent et ne mobilisent pas toujours le nombre de personnes espéré. Les échanges sur le sujet sont des débats passionnés. Les avis oscillent entre la responsabilité de ceux qui ne rempliraient pas leur devoir d'adhérent et l'incapacité à rendre attractifs des moments institutionnels souvent très formalistes.

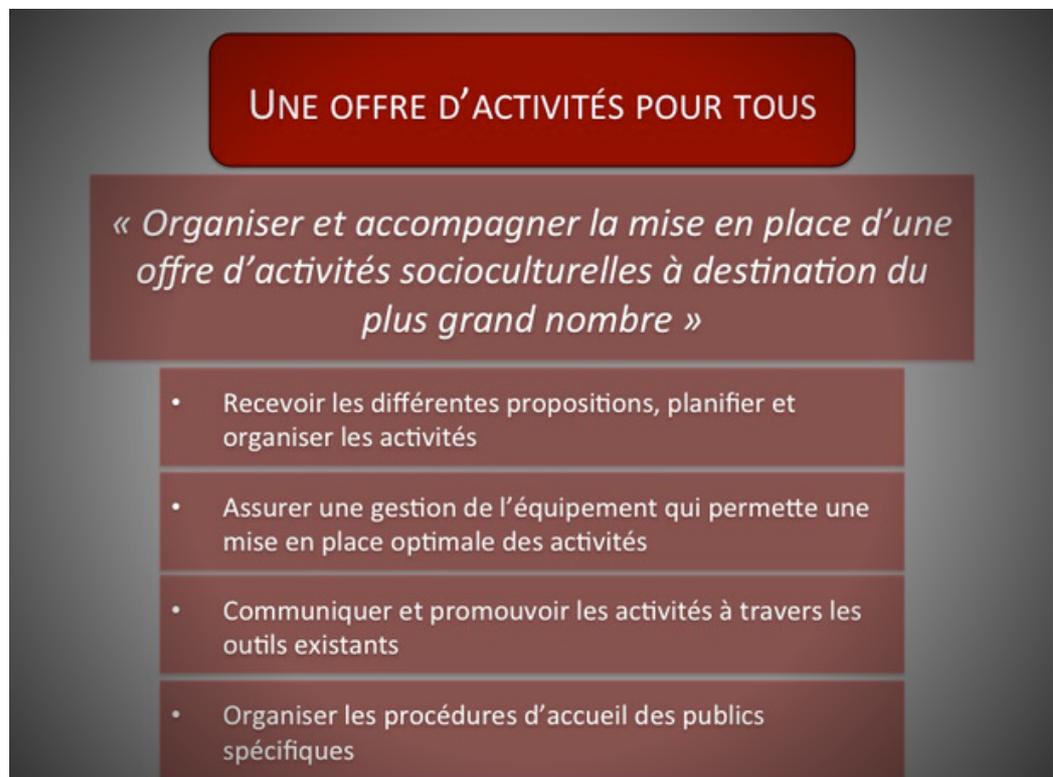
DE LA NOTION DE "DROITS ET DEVOIRS" AU PLAISIR DE FAIRE ENSEMBLE

L'idée de "*Faire vivre la vie démocratique et délibérative interne*" est d'encourager la participation par ce qu'elle apporte la vie du groupe en terme d'envie et de plaisir de faire avec les autres. Au lieu de renvoyer les personnes à une forme d'obligation morale à participer, il nous semble judicieux de susciter l'intérêt à construire et à faire ensemble.

ORIENTATIONS :

- **nourrir les instances réglementaires décisionnaires de débats et de réflexions collectives**
- **faire vivre le collectif en facilitant des temps de rencontre attractifs (informels et/ou autour de projets transversaux)**

UNE OFFRE D'ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES POUR TOUS



ORGANISER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE OFFRE D'ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES À DESTINATION DU PLUS GRAND NOMBRE

Comme nous l'avons mis en avant plus haut dans ce document, la MJC affiche aisément sa conviction que la pratique d'activités de loisirs peut participer à l'émancipation des individus. Elle est d'ailleurs reconnue comme une structure offrant une diversité de propositions. Cette variété demande à ce que soit explicitée la manière dont l'ensemble s'organise.

DES ACTIVITES POUR TOUS

La MJC se veut être un lieu de mixité. Cette volonté se réalise grâce à une offre caractérisée par les éléments suivants :

- une diversité d'activités qui permet de répondre à des attentes différentes s'adressant à des catégories de populations diverses (en terme de tranche d'âge et de genre notamment...)
- des niveaux de pratique différents qui cohabitent (de l'amateur au professionnel).
- des modes de facilitation de l'accès qui existent (tarification et mise en place d'un dispositif d'accompagnement de publics "spécifiques").

LES PRINCIPES QUI STRUCTURENT L'OFFRE

- Les ateliers réguliers sont portés soit par des "sections" de la MJC (les "activités MJC") animées par des bénévoles, soit par des "Clubs Associés" (associations liées par convention avec la MJC).
- La MJC ne sélectionne pas et ne recrute pas les activités qui composent son programme. Elle accompagne et organise les

propositions qui lui sont faites et articule l'ensemble.

- 2 modèles d'animations cohabitent :
 - des propositions construites autour d'une compétence particulière portées par une (ou des) personne(s) (professeurs, artistes...). L'exigence (pédagogique, artistique...) est mise en avant, non pas pour des raisons sélectives, mais pour offrir le meilleur à chacun.
 - des propositions davantage construites à partir de "l'envie de se lancer" d'une personne (ou d'un groupe) et de monter progressivement en compétence (par l'expérimentation et/ou la formation).Au fil du temps, sans doute parce que ces propositions se situent dans un champ concurrentiel, le premier modèle a tendance à devenir exclusif.

- Les différentes activités ont en commun de proposer des espaces d'apprentissage et/ou d'expérimentation qui participent à l'épanouissement personnel par la pratique elle-même et par ce qu'elle génère en terme de lien social.

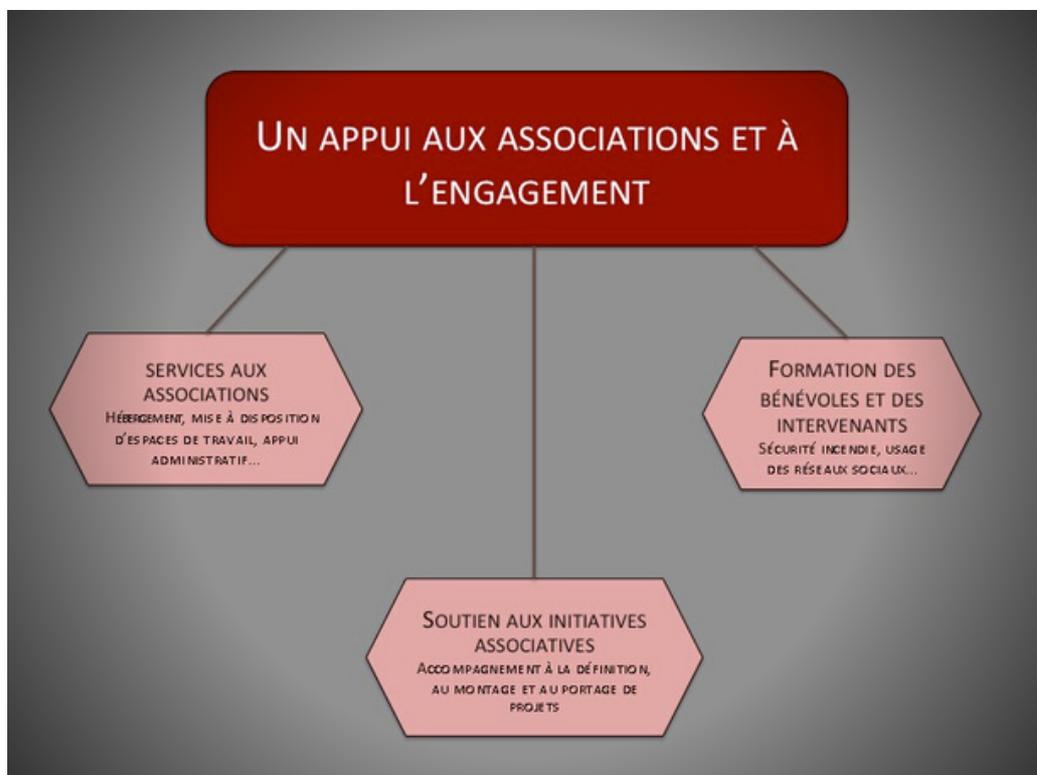
UN PÔLE DE PROGRAMMATION "ÉVÈNEMENTIELLE" EN DÉVELOPPEMENT

La MJC dispose d'une salle de spectacle (le Forum des Arts) qui lui octroie un vrai potentiel en terme d'organisation de temps festifs et artistiques. Elle a pu adopter historiquement une posture d'accompagnement des initiatives (en particulier sur le plan technique) comme elles se présentaient. Aujourd'hui notre souhait est de coordonner davantage ces propositions pour trouver une cohérence d'ensemble.

ORIENTATIONS :

Outre la consolidation de l'offre autour de ses principes structurants, l'orientation prise aujourd'hui est tournée vers le développement d'une logique de programmation qui donne un sens commun et articule les propositions en les harmonisant.

UN SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET À L'ENGAGEMENT



UN APPUI AUX ASSOCIATIONS ET À L'ENGAGEMENT

« Soutenir la vie associative locale et le bénévolat »

- Assurer des services à destination des associations
- Accompagner des projets portés par des associations
- Valoriser le bénévolat et l'engagement par les outils de communication
- Proposer une formation continue aux bénévoles de la MJC et aux intervenants (bénévoles et salariés) des clubs associés, groupements partenaires et groupements utilisateurs

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE ET LE BÉNÉVOLAT

Comme nous l'avons affirmé plus tôt dans ce document, la MJC a toujours défendu et porté l'idée que chaque individu porte en lui la capacité de prendre des initiatives et d'être acteur de la vie de la cité. Cette capacité demande simplement à être réveillée, développée et soutenue.

Si la MJC bénéficie d'un engagement historique important de la part d'intervenants bénévoles et de nombreuses associations, elle reste cependant vigilante aux évolutions caractérisées par les 2 constats suivants :

- l'engagement bénévole largement installé à la MJC semble avoir des difficultés à se renouveler.
- malgré son dynamisme, le secteur associatif présent dans la structure exprime aujourd'hui un certain nombre d'inquiétudes ou de difficultés : suppression de subventions indispensables pour mener certains projets, complexité grandissante du cadre réglementaire, activités entrant parfois dans un secteur concurrentiel...

UN ENGAGEMENT BÉNÉVOLE QUI ÉVOLUE

La figure du militant historique était plutôt caractérisée par son intérêt pour le projet de la structure dans son ensemble. Aujourd'hui même si ce n'est pas systématique, l'engagement est davantage centré sur une spécialité.

Aussi par extension cet engagement doit faire face à des adhérents et usagers qui peuvent davantage être centrés sur le "service rendu" que sur le sens de celui-ci.

La mise en formation de ces bénévoles et la valorisation du sens de leur action nous semblent être des leviers importants et surtout pertinents pour soutenir le bénévolat et le valoriser dans tous ses aspects.

DES ASSOCIATIONS AUTONOMES MAIS QUI BÉNÉFICIENT D'UN SOUTIEN SPECIFIQUE

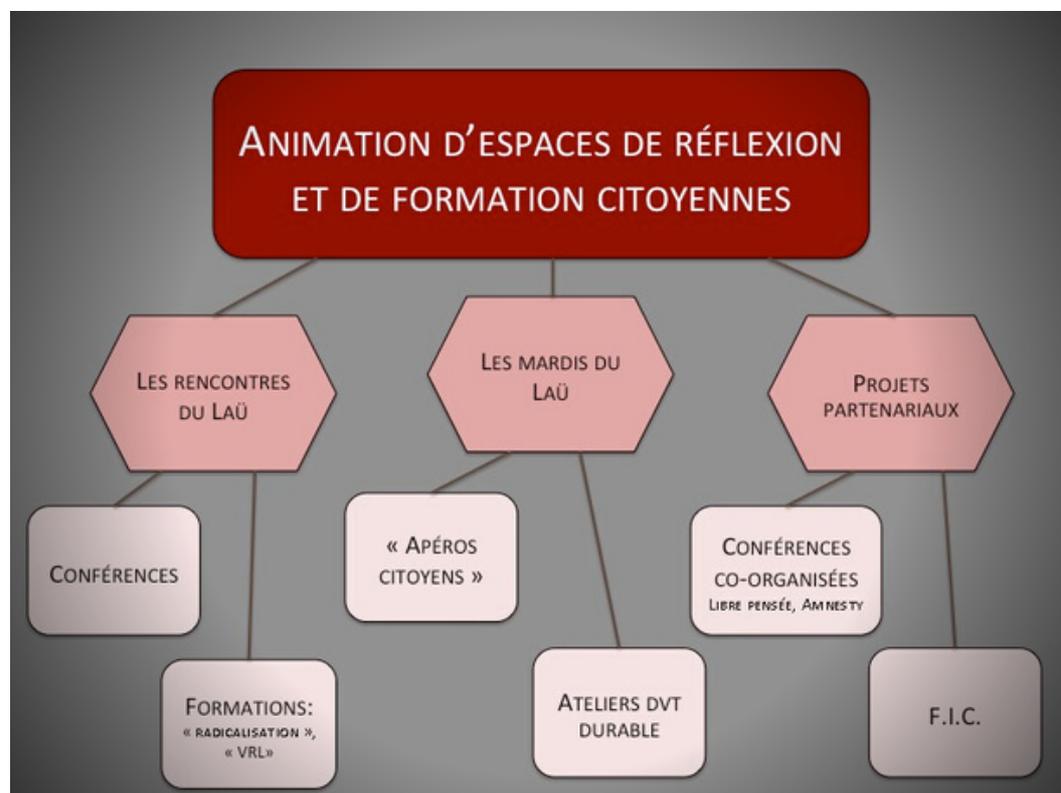
Comme nous l'avons dit plus haut, le modèle historique porté par la MJC a nettement favorisé l'autonomie des projets des associations qui la composent. Néanmoins cette autonomie est largement consolidée par un soutien de la MJC sur différents points :

- la mise à disposition de locaux et de services conjoints : la MJC met tout en oeuvre pour que les activités puissent avoir lieu dans les meilleures conditions. Cela demande un aménagement qualitatif des locaux, un entretien régulier, la mise à disposition de matériel de qualité...
- l'accompagnement administratif : la complexification des démarches administratives peut, dans certaines situations, poser des difficultés à certains responsables associatifs. La MJC peut, sur demande, les accompagner dans leurs démarches...
- l'accompagnement de projets : de la même manière, la MJC accompagne certaines initiatives associatives lorsque la complexité de l'organisation le demande. Cela peut être le cas par exemple pour la mise en place d'évènements festifs, de projets de création...
- la formation continue : conformément à ses statuts, la MJC participe à la formation des intervenants en proposant des actions de formation : formation feu, utilisation des réseaux sociaux, utilisation du système d'éclairage spectacle du forum des Arts...

ORIENTATIONS :

- ***Développer une forme de gestion prévisionnelle des forces bénévoles***
- ***Renforcer la formation dans le domaine de la gestion associative***
- ***Développer l'accompagnement des projets associatifs***

L'ANIMATION D'ESPACES DE RÉFLEXION ET DE FORMATION CITOYENNE



ANIMATION D'ESPACES DE RÉFLEXION ET DE FORMATION CITOYENNES

« Construire (ou co-construire), proposer et animer des espaces de réflexion et de formation sur des thématiques ayant un enjeu de "citoyenneté" »

- Porter et faire vivre des espaces de réflexion sur des sujets de société
- Porter des actions de formation en lien avec les espaces réflexifs
- S'engager dans des projets partenariaux en lien avec des enjeux majeurs de société

CONSTRUIRE, PROPOSER ET ANIMER DES ESPACES DE RÉFLEXION ET DE FORMATION SUR DES THÉMATIQUES AYANT UN ENJEU DE CITOYENNETÉ

Cet axe du projet était autrefois intégré à l'offre d'activités. En le développant, il est apparu indispensable de le mettre en valeur à travers sa logique propre. Celle-ci positionne la MJC comme porteuse de dynamiques centrées sur le développement de la citoyenneté.

UNE CONVERGENCE DE SENS

Le choix de développer cet axe est motivé par divers éléments :

- notre héritage d'éducation populaire nous relie avec une tradition de développement de savoirs civiques et politiques.
- face à une tendance d'une partie de la population à montrer une forme de désintérêt de la chose publique, il nous semble important de proposer des espaces qui participent à redonner du goût pour le débat d'idées.
- la montée des discours populistes, l'omniprésence des fake news et l'affichage de solutions toutes faites, font apparaître la nécessité de défendre l'idée que le monde qui nous entoure est complexe et que nous devons développer de la réflexion pour l'appréhender. Aussi pour que cette capacité à penser ne soit pas réservée aux experts, nous devons de créer des espaces abordables par le plus grand nombre.

UNE REFLEXION ANCRÉE DANS L'ACTION

Les actions développées sont pensées pour la plupart autour de l'idée d'une praxis qui par définition cherche d'une certaine manière à réconcilier théorie et pratique. Autrement dit, la réflexion nourrit l'action et vice versa. Cela se traduit pour nous de deux façons:

- par des choix de sujets en lien avec la réalité des pratiques et des enjeux que l'on retrouve dans la MJC.
- par la recherche quasi-systématique de prolonger la réflexion par l'action, ou de nourrir cette dernière de ce qu'apporte la première.

LIEN AVEC L'ARTISTIQUE

Certaines expériences nous amènent à coupler temps de conférence et présentation artistique avec l'idée que le "sensible" puisse être un moyen d'ouvrir les consciences et d'attirer l'attention.

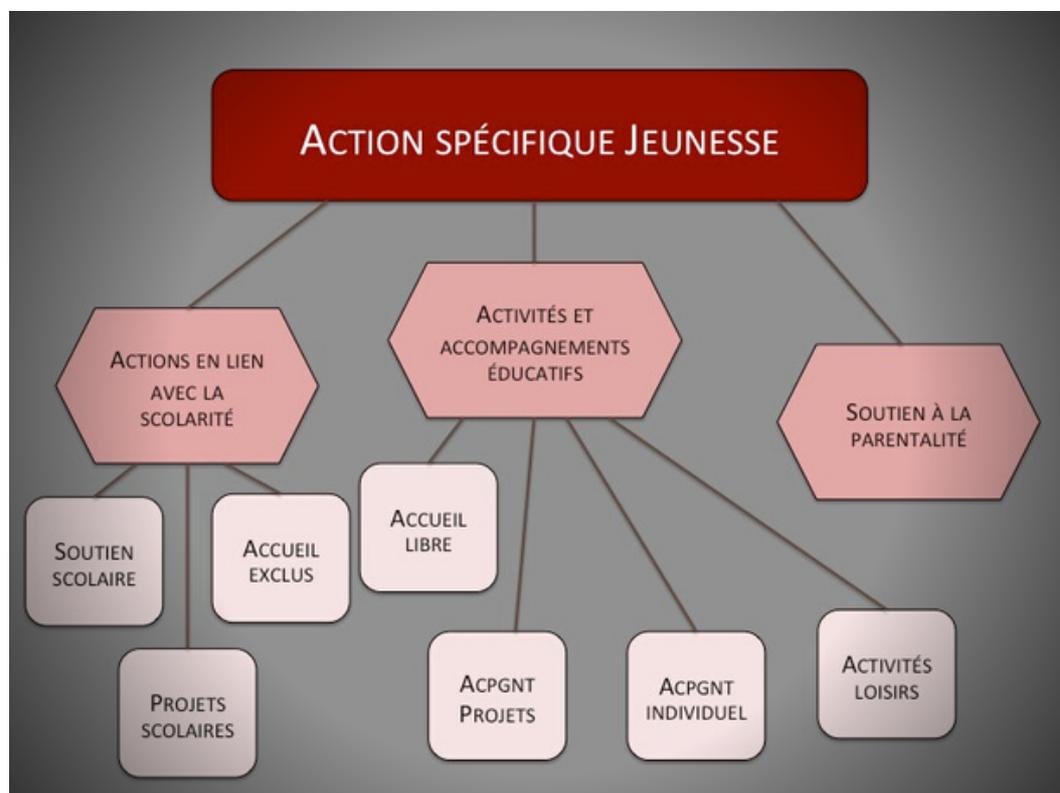
PARTENARIAT

Nos initiatives s'appuient sur des acteurs concernés et impliqués autour des thématiques abordées. Ainsi plusieurs associations constitutives de la MJC s'associent à nous pour construire et porter conjointement des actions.

ORIENTATIONS :

- ***Positionner la dimension événementielle de cet axe comme un pilier majeur de la logique de programmation en construction***
- ***Développer des modes opératoires qui permettent de faire émerger des thématiques ancrées dans la réalité des différents acteurs de la MJC***

DES ACTIVITÉS SOCIOÉDUCATIVES SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES



ACTION SPÉCIFIQUE JEUNESSE

« Mettre en place une intervention socio-éducative en direction des Jeunes »

- Réaliser une cartographie du public en « présence » et analyser ses particularités à partir d'une méthodologie spécifiquement établie
- Etablir une stratégie globale d'intervention à partir de ce « diagnostic »
- Mettre en place des actions à partir des outils d'intervention à disposition (voir arborescence ci-dessus)

METTRE EN PLACE UNE INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE EN DIRECTION DES JEUNES

Cette partie de notre projet associatif a fait l'objet d'un travail spécifique, formalisé dans un document nommé «**Projet d'Intervention Animation Jeunesse**». Les éléments qui suivent en sont extraits. La spécificité de cet axe d'intervention nous amène en effet à préciser certains éléments qui structurent notre action.

UN PUBLIC CIBLE

Catégorie sociale faisant l'objet d'interventions publiques spécifiques, la « jeunesse » reste difficile à définir. Pouvant être considérée comme la période reliant l'enfance à l'âge adulte, elle ne forme pas un moment de la vie clairement séparé des phases qui l'entourent. Elle reste plutôt considérée comme un temps à travers lequel se prépare de manière progressive l'exercice des futurs rôles professionnels, familiaux et/ou citoyens[1]. Là où les sociétés traditionnelles pouvaient donner aux rites de passage la fonction d'accession « immédiate » de l'enfance à l'âge adulte, les sociétés modernes font de la jeunesse un temps d'expérimentation à travers lequel se construit un avenir. Il faut pouvoir y conquérir son indépendance d'une part et son autonomie d'autre part[2]. Malgré cette forme de liberté apparente, certains diront qu'il s'agit d'un espace où l'individu est « contraint » à se définir et à se construire lui-même. Pour le sociologue François DUBET «*Dans cette évolution, ce que les jeunes ont gagné en liberté, ils l'ont perdu en sécurité*»[3]. En effet, le risque devient de voir des jeunes "flotter" et se retrouver dans une forme d'indétermination leur interdisant l'ouverture des portes d'entrée vers l'âge adulte. Cette traversée apparaît clairement comme une forme d'épreuve pour le jeune, celle-ci se vivant

concrètement dans les différents espaces de socialisation que sont la famille, l'école, le groupe de pairs... le temps passé à la MJC pouvant bien évidemment en faire partie.

Quand ces espaces permettent de constituer un socle solide, ils deviennent une ressource. Cette épreuve participe alors à armer les individus pour l'avenir. Pour les plus fragiles en revanche, la gestion des incertitudes propres à cette période est plus douloureuse à affronter. C'est en particulier à ce moment qu'apparaissent différentes formes d'inégalités entre les jeunes. Par exemple si l'on peut dire que la jeunesse en général a vu ses difficultés croître du fait notamment de la « crise » économique, celle des quartiers populaires est encore plus durement frappée en proportion et en intensité[4].

A l'image des « Apaches », « blousons noirs » et autres « Zoulous », la jeunesse des quartiers populaires cristallise depuis toujours un certain nombre de représentations négatives qui l'associent à l'idée de désordre. Ces qualificatifs émergent d'un imaginaire collectif assignant les individus à une catégorie homogène. Or il nous semble important de rappeler que comme pour la jeunesse en général, les jeunes des quartiers populaires forment un ensemble hétérogène que l'on doit appréhender en tant que tel. On observe en effet « *une multitude de composantes sociales, culturelles et économiques qui renvoient à autant d'inégalités entre les jeunes* ». Cette complexité renvoie à des typologies sur lesquelles nous ne prendrons pas le temps de nous arrêter ici. Nous pouvons en revanche nous appuyer sur des généralités sociologiques qui nous semblent déterminantes pour construire notre action.

- L'appartenance au quartier comme marqueur identitaire
 - La force du groupe de pairs
 - L'occupation de l'espace public
 - un rapport complexe avec les institutions publiques
-

- la "sur-intégration" à la société de consommation
- les rapports de genre

PRINCIPES D'INTERVENTION

Historiquement l'intervention de la MJC en direction de la jeunesse était principalement centrée autour de la gestion de l'espace que l'on appelle «le Foyer des adolescents» (voir encadré), lieu support pour l'accueil des jeunes. L'organisation de l'action était largement marquée par le souci de maintenir une permanence «quotidienne» tout en affichant de la disponibilité pour répondre aux différentes sollicitations et aux demandes qui se présentent.

L'évolution récente de notre projet nous a amené à appréhender notre intervention de manière différente même si d'apparence une grande partie des actions reste identique. Nous sommes en effet passés d'une logique de gestion d'un lieu à celle d'un accompagnement plus global des jeunes qui le fréquentent. Cela se traduit à 3 niveaux :

- La prise en compte des différents cercles de vie des jeunes
- La prise en compte des différents modes de fréquentation de la structure
- La prise en compte des spécificités des groupes et des individus

MIEUX IDENTIFIER LE PUBLIC EN PRESENCE POUR DEFINIR UNE STRATEGIE EDUCATIVE

Comme nous l'avons dit, les jeunes que nous accueillons ne forment pas un ensemble homogène. Notre capacité à repérer la spécificité de certains groupes (ou individus) doit permettre de construire une relation éducative pertinente et adaptée qui fait correspondre les besoins repérés et l'action proposée. Cela se traduit concrètement par :

- La construction d'une cartographie
- la définition d'une stratégie
- l'utilisation du plan d'action comme "outil" de la stratégie

LES AXES DU PLAN D'ACTION

Activités et accompagnements éducatifs pour les jeunes

- Accueil libre

Proposer un espace quotidien en libre accès pour les jeunes de 11 à 20 ans, avec une attention particulière portée sur les jeunes les plus "éloignés" des accueils dits conventionnels.

Horaires des permanences :

- Mardi, jeudi et vendredi 17-19h
- Mercredi et samedi 14-18h
- Petites vacances scolaires : du mardi au samedi 14-18h
- Vacances d'été : du lundi au vendredi de 14-18h

- Programmation d'activités de loisirs

Mettre en place des activités de loisirs support à la relation éducative.

- Accompagnement de projets

Accompagner les jeunes dans la conception et la réalisation de projets de loisirs.

- Accompagnement individualisé

Répondre aux demandes individuelles des jeunes.

Actions en lien avec la scolarité

- Aide aux devoirs

Proposer un espace et un accompagnement pour les devoirs scolaires pour les élèves du CM2 au baccalauréat.

Horaires

- Mardi, jeudi et vendredi de 17-19h.
- Accompagnements individualisés sur rendez vous.
- « Coup de pouce » durant les vacances scolaires.

- Actions "collèges"

Développer des actions qui seront proposées aux établissements scolaires.

- Accueil des élèves exclus

Proposer un mode d'accueil alternatif pour les élèves des collèges (et leur famille) sanctionnés par une exclusion temporaire.

Soutien à la parentalité et activités familiales

- Temps de rencontre, échanges parents

Proposer aux parents des espaces d'échanges formalisés.

Modalités :

- Permanence d'accueil pour les parents (notamment pour les inscriptions).
- Réunions thématiques animées par une personne ressource.

- Activités familiales

Proposer des activités qui facilitent le dialogue et l'échange entre parents et enfants, et entre générations en général.

Organisation d'activités ponctuelles : sorties familiales, ciné repas...

LE FOYER DES ADOLESCENTS Un espace pour les jeunes

Le foyer des adolescents est le mode d'accueil historique des jeunes à la MJC. Il est l'espace du premier contact et symbolise la « quotidienneté » de notre présence. Son accès libre, à faible niveau de contrainte, a été maintenu au fil des années pour donner une réponse aux jeunes qui ne rentrent pas spontanément dans des activités trop structurées. Ce lieu peut être considéré comme un semi espace public qui accueille les jeunes les plus en difficultés et auprès desquels se justifie pleinement l'action de prévention.

C'est dans cet espace, où des relations de confiance avec les adultes se nouent et où la relation éducative s'engage, que se construit un ensemble plus large de réponses (activités de loisirs, accompagnement de projet, réponses individualisées...) qui s'inscrit dans une stratégie éducative globale.

[1] Bernard Roudet, « Qu'est-ce que la Jeunesse ? », Après-demain 2012/4 (N°24,NF), p.3-4

[2] L'idée d'indépendance renvoie en particulier à son indépendance économique et donc à la capacité à développer des compétences « rentables » sur le marché du travail. La notion d'autonomie renvoie elle à « la capacité d'un individu à se donner lui-même sa propre loi, à se construire une vision du monde », F. de Singly, « la société de la jeunesse dans les sociétés individualistes »

[3] Dubet F. Cultures juvéniles et régulation sociale. L'information psychiatrique 2014

[4] Chafik Hbila, « Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse/l'expérience du Grand Ouest », INJEP

[5] Chafik Hbila, « Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse/l'expérience du Grand Ouest », INJEPsse h





LE LAÜ



L'ORGANISATION

UN COLLECTIF COMPLEXE

La MJC du Laü est un collectif complexe qui organise sa vie interne autour de la diversité des entités qui le composent et l'enrichissent. Celles-ci appartiennent à des catégories renvoyant à des logiques d'actions différentes qui nourrissent cependant toutes le même projet commun et partagent des valeurs fondamentales.

LES DIFFERENTS TYPES DE MEMBRES

Statutairement, l'ensemble est composé de trois types de membres :

- Les **personnes physiques** qui sont des individus participant régulièrement aux activités portées par la MJC et qui contribuent ainsi activement à la réalisation des objectifs de l'association.
- Les **personnes morales** qui sont essentiellement des associations développant tout ou partie de leurs activités au sein de la MJC et dont les membres sont des « membres associés ».
- Les **représentants institutionnels** qu'ils soient permanents[1] ou membres "temporaires"[2].
- A ces membres qui sont désignés statutairement viennent se rajouter les usagers qui participent « ponctuellement » à différentes propositions mais qui ne nécessitent pas d'inscription préalable (conférence, spectacle, stages...)

ADHESIONS ET CONVENTIONNEMENTS

A l'exception des représentants institutionnels, chaque membre s'acquitte d'une adhésion. De plus les différentes associations conventionnent avec la MJC pour chaque année scolaire.

LES ENTITES PORTEUSES D'ACTIVITES

- Les **activités MJC** : les intervenants sont tous bénévoles et chaque participant est adhérent en tant que personne physique.
- Les **clubs associés** sont les associations proposant des activités régulières intégrées à l'offre socioculturelle. Ces entités contribuent par le biais de leurs actions à la charte de la MJC. Elles sont reliées à cette dernière par la signature d'une convention renouvelable chaque année.
- Les **groupements utilisateurs** sont des personnes morales utilisant les services de la MJC pour leur gestion administrative. Là encore elles sont liées à la MJC par la signature d'une convention annuelle.
- Les **groupements partenaires** sont des personnes morales qui contribuent à des missions d'intérêts publics dont l'action est complémentaire aux missions portées par la MJC. Une partie de ces groupements participe à l'offre d'activités portée par cette dernière. Les deux entités sont reliées par convention.

LES DIFFÉRENTES INSTANCES

L'assemblée générale

- Son objet
 - entendre le rapport moral.
 - voter le rapport d'activité.
 - voter le rapport d'orientation.
 - voter les comptes de l'exercice clos.
 - voter le budget prévisionnel.
 - fixer le montant des cotisations.
 - entendre le rapport du commissaire aux comptes.

- voter le quitus du Conseil
- élire les membres du Conseil d'Administration

• Sa **composition**

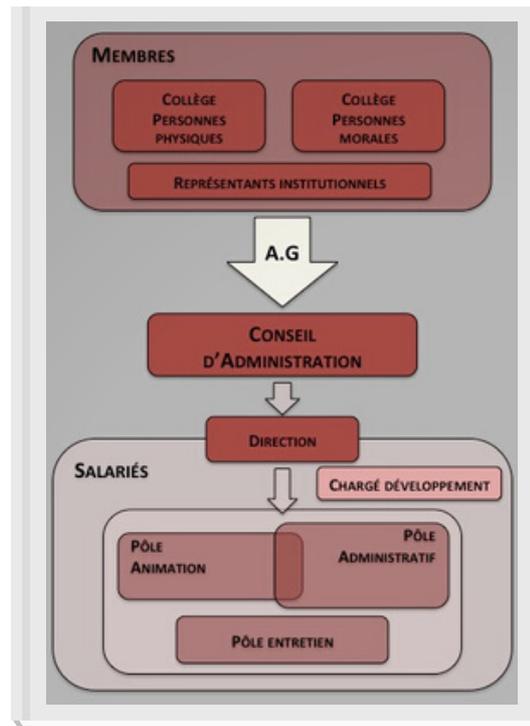
- personnes physiques membres des activités de la MJC à jour de leur cotisation. Elles sont membres du collège des personnes physiques. Elles ont voix délibérative.
- personnes morales à jour de leurs cotisations annuelles. Elles sont membres du collège des personnes morales. Leurs membres ont le statut de « membres associés ».
- représentants institutionnels[3]

Le conseil d'administration

- Il prend toutes les décisions concernant le fonctionnement de la structure :
 - Il délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le Bureau.
 - Il accorde les délégations qu'il estime nécessaires au Directeur de la MJC.
 - Il accorde des délégations de représentation à certains de ses membres.
 - Il a la compétence juridique d'employeur. Il délègue sa fonction de chef du personnel au Directeur.
- Il est composé de membres qui sont issus des différents collèges afin de représenter au mieux la diversité du collectif:
 - 9 membres élus sont issus du collège des personnes physiques.
 - 6 membres élus sont issus du collège des personnes morales.
 - Les membres désignés du collège des représentants institutionnels avec voix consultative.
 - Le Directeur de la MJC et un - représentant des salariés avec voix consultative.

Le bureau

- Il a pour objet d'assurer l'exécution des décisions prises par le C.A



et prépare ses travaux.

- **Il est composé** de membres du CA élus selon sur le principe réglementaire suivant :
 - 4 membres sont issus du collège des personnes physiques,
 - 3 membres sont issus du collège des personnes morales
 - Il est composé d'un Trésorier et d'un Président issus du collège des personnes physiques, d'un secrétaire et de membres.

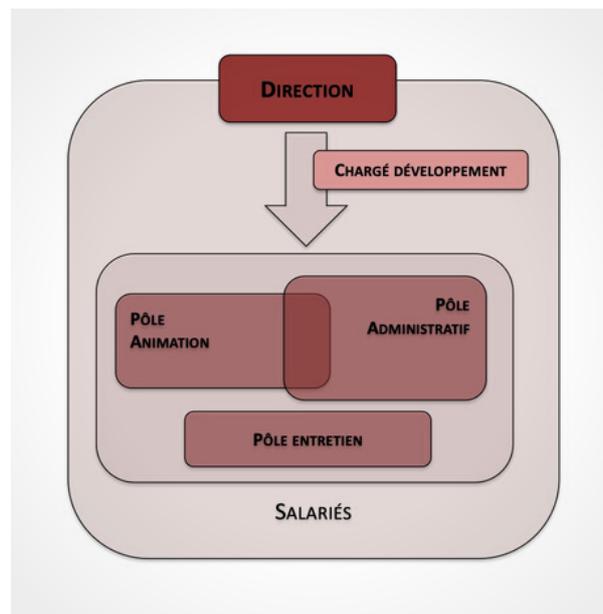
Les commissions

Les commissions doivent servir à alimenter les délibérations du C.A et les débats du Bureau. Elles ont pour fonction de produire de véritables éléments d'aide au choix pour les instances réglementaires.

LES SALARIÉS PERMANENTS

Le conseil d'administration de la MJC missionne le Directeur de la MJC pour mettre en oeuvre le projet associatif avec l'appuie de l'équipe de salariés permanents. Même si la particularité de la structure demande aux salariés de faire preuve de transversalité, nous pourrions modéliser les choses de la manière suivante :

- Le **directeur** : dont la mission est la conception et le management du projet global de la structure (gestion du personnel-gestion budgétaire-programmation du travail-évaluation) et la représentativité institutionnelle
- Le **chargé de développement** dont la mission est d'assurer la coordination de projets spécifiques et la coordination administrative en lien avec la Direction
- L'**équipe d'animation** dont la mission est d'assurer ou de participer à l'animation globale de la MJC et de contribuer à sa gestion administrative et technique.
- L'**équipe administrative** dont la mission est d'assurer, et de participer à l'administration générale de la MJC et de contribuer ponctuellement à l'animation globale.
- L'**équipe d'entretien** dont la mission est d'assurer l'entretien de la MJC et de contribuer ponctuellement à l'animation globale.



[1] le (la) Maire de Pau ou son représentant ; le (la) Président(e) du Conseil Départemental ou son représentant ; le (la) Président(e) de la Fédération Régionale des MJC ou son représentant ; le (la) Directeur (trice) Académique des services de l'Éducation Nationale ou son représentant

[2] élus des collectivités territoriales qui en ont fait la demande au Conseil d'Administration.

[3] Le Maire de Pau ou son représentant, le Président du Conseil Départemental ou son représentant, le Président de la FRMJC ou son représentant, le Directeur Académique de l'Inspection d'Académie ou son représentant, es « membres temporaires » des collectivités territoriales : élus qui en font la demande au Conseil d'Administration

LE CADRE D'ACTION

UNE IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE MARQUEE PAR L'OFFRE DE SERVICE

La MJC est implantée dans le Nord de Pau, sur le territoire dénommé quartier du Hameau[1]. La structure est relativement décentrée par rapport aux zones d'habitat, ses bâtiments étant plutôt à l'intersection de plusieurs axes de circulation urbaine de par sa proximité avec des zones de consommation (centre commercial, cinéma) et de «services» (poste, établissement scolaire, centre du Basket).

L'ensemble de bâtiments est ouvert sur son environnement urbain. La cour centrale est utilisée comme un axe piéton qui permet de rallier les espaces commerciaux et de service proches. Nous pouvons la considérer comme un tronçon de la Coulée verte du LaÛ, projet urbain de promenade et de jardins qui relie les Allées de Morlaàs à l'Université. Une étude réalisée à la fin des années 1990, caractérisait notre secteur géographique par une logique de centre ville et par l'idée de passage. Le développement continu de la zone commerciale proche a largement renforcé cette tendance. Notre secteur d'implantation est donc fréquenté par des populations qui viennent y chercher des «services», la MJC entrant pleinement dans cette logique.

Rayonnements

Au delà de cette implantation qui détermine en partie les usages, il est important d'apporter une nuance autour de la notion de «rayonnement». En effet, si l'offre d'activités que l'on retrouve dans nos 3 premiers axes d'intervention (voir ci-après) touche des personnes issues de toute l'agglomération paloise, l'action spécifique en direction de la Jeunesse

est davantage centrée sur l'environnement proche. Les jeunes fréquentant notre espace d'accueil sont pour l'essentiel issus des quartiers d'habitat collectif, situés à proximité. Ce public intègre la MJC comme une étape dans la construction de leurs itinéraires urbains, partent de leur lieu de résidence vers le centre ville ou vers la zone commerciale proche. Le foyer de la MJC est une illustration forte du fait que « *les mobilités urbaines des jeunes ne peuvent pas être dissociées de l'aménagement des lieux qui leur sont destinés*[2] ».

Un territoire investi par l'action publique

La cité paloise bénéficie d'un soutien historique de sa municipalité aux associations. Notre territoire en particulier, de par les besoins générés par les réalités socio-économiques de ses habitants, a été largement doté en équipements et en moyens nécessaires pour les faire vivre. La labélisation «Hameau» situait la MJC sur un territoire prioritaire des précédents Contrats de Ville. Si la réforme récente et la redéfinition des périmètres des «quartiers prioritaires» resserrent l'intervention sur le seul secteur «Ousse des Bois» (le reste du Hameau devenant «territoire de veille»), la politique de la ville reste consciente de la mobilité des publics et garde une attention particulière aux espaces investis par ces derniers. De manière générale on peut dire que l'action publique a largement soutenu l'intervention sociale, les opérations de renouvellement urbain ayant de plus permis des modifications majeures. Si ce soutien s'est vu affaibli par la diminution du pouvoir économique des collectivités et de l'action publique en général, la ville reste riche d'un maillage associatif varié, au service de ses habitants.

UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL COMPLEXE

Des niveaux de partenariat complémentaires

La diversité des acteurs qui entrent dans le champ d'action de la MJC nous amène à nous positionner clairement en regard de la variété des relations partenariales. La mise en cohérence et la recherche de complémentarité entre les différentes interventions permettent de nourrir le sens de nos projets et d'en augmenter la pertinence. Nous pouvons classer les **relations partenariales** autour de **trois niveaux** au sein desquels se retrouvent des enjeux différents :

- Le **premier niveau** pourrait être qualifié d'**opérationnel**. A travers différentes instances de rencontre et de régulation, les relations partenariales permettent une meilleure harmonisation des interventions.
- Le **second niveau** est le prolongement du premier. Il concerne davantage les **relations entre les instances politiques et stratégiques** des structures.
- Le **dernier niveau** de partenariat concerne les relations avec notre environnement institutionnel. Celui-ci est composé des institutions publiques en lien avec notre action. Il s'agit des collectivités territoriales et de la représentation de l'Etat au niveau local.

Des conventionnements avec les porteurs de l'action publique locale

La MJC du Laü est reconnue pour l'utilité sociale de son action et bénéficie à ce titre d'un soutien d'un certain nombre de porteurs de politiques publiques. Cet engagement se traduit par des contractualisations avec ces différentes entités :

- Avec la **Mairie de PAU** : considérant que le projet initié, conçu et porté par la MJC concourt à l'intérêt

général local et qu'il concorde avec les orientations de politique publique de la municipalité, cette dernière conventionne avec la MJC pour définir les modalités de soutien qu'elle lui porte. Celles-ci se déclinent sous forme de prestations indirectes (principalement par la mise à disposition de locaux municipaux) et de subventions : *«...La collectivité reconnaît dans la pluralité associative un mouvement, riche en valeurs et fort de sens sur le territoire, qui contribue notamment au développement des fondements éducatifs et citoyens auprès de différents publics, aux échanges entre les acteurs associatifs, et à la promotion de la cohésion sociale et de la solidarité. Elle s'engage à promouvoir cette vitalité associative sur son territoire par tous moyens susceptibles de faciliter la mise en œuvre des projets et actions initiés par le tissu associatif local.»* Extrait de CPOM Ville de Pau- MJC 2015-2017

- Avec le **Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques** : le Département "confie" à la MJC une mission dite de prévention collective qui se fonde sur le Code de l'action sociale et des familles (article L121-2). La loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance a fait de la prévention un axe majeur de cette mission confiée au Président du Conseil Départemental. La prévention est multidimensionnelle et globale, et requiert en conséquence une complémentarité des acteurs et des actions. Cette place de la prévention est confirmée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance : *«... dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la*

promotion sociale des jeunes et des familles qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes : des actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale, des actions dites de prévention spécialisée (...), des actions d'animation socio-éducatives. »

**Extrait de la CPOM Conseil
Départemental 64-MJC**

- **Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire** : le CLAS s'inscrit lui aussi dans la politique d'action sociale de la CAF mais son financement est aussi assuré par les crédits « Politique de la Ville » (GIP-DSU). Le CLAS « *s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales, vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.* »
- Des conventionnements pour des projets spécifiques : **GIP/DSU, DDCCS, Préfecture...**

« Un mode de relation traditionnel régissant les relations entre une collectivité publique et une association, est la convention de partenariat ou d'objectifs qui encadre le versement de subventions...

Le critère de l'initiative de l'activité est un critère déterminant pour distinguer l'activité d'intérêt général, proposée par une association à la collectivité publique et susceptible d'être subventionnée, de la notion de marché public et de délégation de service public impliquant une obligation de mise en concurrence. Pour que l'on se retrouve dans le cadre d'une activité sans obligation de mise en concurrence, l'association doit être à l'origine du projet subventionné. Ce critère de l'initiative implique non seulement que l'association ait eu l'impulsion du projet, mais aussi qu'elle en ait assuré la conception et la définition. »

**Extrait du jury'guide
« Associations et collectivités
publiques »**

[1] La dénomination Hameau a été mise en avant durant les années 2000 pour lutter contre le phénomène de « ghettoisations » dont pouvait souffrir la cité de l'Ousse des Bois. Au-delà des sectorisations administratives « officielles », le Hameau regroupait Ousse des Bois, Berlioz et Le Laü.

[2] Augustin Jean Pierre. Jeunes et mobilités urbaines. In : Agora débats jeunesses, 13, 1998, Jeunes et mobilité urbaine. pp. 7-13



LES MOYENS D'ACTION

UN ÉQUIPEMENT À FORT POTENTIEL

L'association **M.JC.-M.P.T. du Laü** est hébergée[1] depuis 1985 dans un bâtiment municipal de 2000 M2 environ. Pensée et construite comme un village, la structure est composée d'un ensemble de salles indépendantes donnant sur un espace central symbolisant la place de ce dernier, là où tout le monde se rencontre. Les locaux sont adaptés à la diversité des pratiques et équipés pour le bon déroulement des activités (sonorisation, vestiaires, placards de rangement...).

Nous pourrions répertorier les différents espaces de la manière suivante :

- Le **pôle accueil** composé d'un hall (pouvant servir de lieu d'exposition) et d'un ensemble de bureaux aménagé pour les salariés permanents de la MJC.
- L'ensemble **Forum des Arts-Agapes** qui est dédié à la programmation d'évènements et à des activités nécessitant un grand espace de pratique ou des conditions de travail spécifiques à une salle de spectacle.
- Des **salles d' "activités physiques"** Pina Bausch, Miyamoto Musashi, Maurice Béjart. Elles accueillent principalement les activités "bien-être" et danse.
- Un **ensemble de 4 salles dédié à l'accueil des jeunes au quotidien** : Aimé Césaire (souvent appelé Foyer).
- Des **salles d'activités manuelles et/ou artistiques** équipées spécifiquement : Camille Claudel (poterie).

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Le fait d'accueillir des personnes pour pratiquer une activité donne aux locaux le statut

« d'Etablissement Recevant du Public ». Les règles relatives à l'exploitation et à l'aménagement de ce type d'établissement sont fixées par le code de la construction et de l'habitation.

Les ERP sont ainsi soumis au respect d'un règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique. La MJC et la ville de Pau (propriétaire du bâtiment) s'assurent conjointement de la conformité des locaux et des usages qui en sont faits. L'autorisation d'exploitation du lieu est donnée par une commission de sécurité qui se réunit de façon périodique.

Johannes Gutenberg (reliure),
Claude Nougaro (musique), Robert
Doisneau (photo)

- Des **salles multi-activités** : Victor Hugo, Louise Michel, Colette, Guillaume Apollinaire, Albert Camus, Théodore Monod, Marguerite Yourcenar, Pablo Picasso, Georges Brassens. Elles sont utilisées pour l'accueil d'ateliers de pratique et/ou comme salle de réunion.



ELEMENTS BUDGETAIRES

Les ressources financières

Les ressources financières de la MJC sont composées de fonds publics et de fonds propres que l'on pourrait qualifier comme suit :

- **Les fonds publics**

Ils se composent des subventions de l'Etat, de la Mairie de Pau, du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocation Familiale. Elles sont de différentes natures :

- des subventions de fonctionnement de la Mairie et du Conseil Départemental et de la CAF qui assurent le financement partiel de la MJC.
- des subventions d'équipements de la municipalité, la plupart du temps destinées à financer l'acquisition ou la création d'immobilisations.
- des subventions de projets de la Préfecture, de la DDCS.

- **Les fonds propres**

- cotisations des membres : adhésions des différents types de membres et cotisations pour le fonctionnement des activités MJC
- participation des clubs associés, groupements partenaires et groupements utilisateurs
- facturations de services : prêts à usage notamment

- **Les ressources en nature**

La valorisation de ce type de ressources nous paraît important au regard notamment des enjeux financiers qu'elle représente. Il s'agit principalement :

- du bénévolat
- des subventions en nature de la ville de Pau par la mise à disposition des locaux notamment

Les charges

- **charges de fonctionnement** : fournitures, consommables, loyer crédit bail, locations-charges locatives, entretien-réparations,

COMPTABILITE

"Il est tenu une comptabilité selon les prescriptions du plan comptable des associations. Il est fourni annuellement un compte de résultat, un bilan et leurs annexes, dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Il est justifié chaque année, auprès des instances légales ou contractuelles, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé. Les comptes annuels et le rapport du Commissaire aux Comptes sont publiés au « Journal Officiel des associations et fondations d'entreprise » lorsque le total des subventions perçues par la M.J.C. - M.P.T. du Laü est supérieur au montant maximal prévu dans les textes réglementaires"

Article III-3 des statuts de la MJC

primes d'assurance, personnel extérieur, intermédiaires et honoraires, publicité, transports, déplacement-réception, frais postaux-télécom, frais bancaires, autres services extérieurs

- **charges de personnel** : salaires bruts, charges sociales, autres charges du personnel et intérimaires..

- **Impôts et taxes**

- **charges exceptionnelles**

- **dotations aux amortissements**

[1] Cette mise à disposition, considérée comme une prestation indirecte est évaluée pour 2020 à 180 000€



LE LAÜ

M.J.C-M.P.T. du Laü



M.J.C. - M.P.T. du Laü
81, avenue du loup
64000 Pau
05.59.14.15.00
mjcdulau@heliantis.net

site : mjcdulau.fr
webtv : squaredulau.fr
facebook : facebook.com/mjcdulau/

SIRET : 782 357 701 00021
APE : 9499 Z
Identification RNA : W643000586

